

COMMUNIQUE DE PRESSE

Armement Police Municipale de Toulouse

Toulouse, le 6 mars 2018

Alors que M. Le Maire a depuis le début de son mandat mis l'accent sur la sécurité des toulousains, par le développement des effectifs de la Police Municipale, les agents attendent un signal fort de leurs élus reconnaissant la dangerosité de leur métier. **Comment ?** En les dotant d'outils similaires aux forces de sécurité de l'Etat (armes de poing semi-automatique 9 mm).

La Police Municipale de Toulouse détient aujourd'hui 276 revolvers « 38 Spécial », dont 75 mis à disposition par l'Etat. Nous dénombrons une trentaine d'armes hors-service, soit **11% du parc**. En effet, elles font l'objet de manipulations quotidiennes (lors de la prise et de la fin de service) et font régulièrement feu lors de la formation initiale au port d'arme, et au cours des formations continues obligatoires d'entraînement (2 à 3 séances de tir/an).

Alors que la Police Nationale et la Gendarmerie voient leur parc d'armes de poing **renouvelé tous les 10 ans**, la Police Municipale de Toulouse utilise des revolvers **acquis en 2005**, et dont la garantie fournisseur de 10 ans est aujourd'hui terminée, depuis 3 ans.

On estime que chaque arme a tiré en moyenne plus de **2000 cartouches en 13 ans**. Nous déplorons une recrudescence d'incidents lors des séances de tirs d'entraînements, heureusement sans gravité jusqu'à présent. Néanmoins, ces incidents majeurs ont engendré des casses nettes de canon, des ogives restées bloquées dans le canon et des pannes mécaniques croissantes de percuteurs.

C'est pourquoi la Direction, l'ensemble des Moniteurs en maniement des armes ainsi que les agents, s'inquiètent à juste titre de la vétusté des armes de service qui peut engendrer, en plus de blessures, une inefficacité face à une situation de légitime défense d'autrui ou de l'agent lui-même.

Dans le contexte actuel de risques d'actes terroristes et de tueries de masse, le Législateur a publié le décret n°2016-1616 du 28/11/2016 autorisant le port du pistolet semi-automatique 9mm aux Policiers Municipaux. La surveillance de la voie publique est essentiellement assurée par la Police Municipale ; dès lors, la probabilité que les Policiers Municipaux soient primo-intervenants est très élevée. C'est pourquoi il est **INDISPENSABLE** de doter les agents d'une puissance de feu adaptée aux menaces auxquelles ils sont susceptibles d'être confrontés (à titre d'exemple, le revolver actuel dispose d'une capacité de 6 cartouches, contre 16 pour le pistolet semi-automatique).

Rappelons que depuis plusieurs mois, certaines grandes villes comme Marseille et Nice et nombre de petites communes, ont déjà fait le choix d'armer leur Police Municipale en 9mm.

La Direction de la Police Municipale, consciente de cette réalité, avait d'ailleurs demandé aux Moniteurs en maniement des armes d'essayer différents pistolets 9mm à partir d'un cahier des charges draconien mettant en avant la sécurité de leur utilisation, la fiabilité ainsi que le coût, en vue d'un achat. Les résultats de ces tests ont été validés par l'ensemble des techniciens de la Police Municipale ainsi que par la Direction. **Un accord de la Haute Administration a par la suite permis aux élus de voter la dotation d'un budget pour acquérir le modèle choisi.**

Nous venons d'apprendre, avec beaucoup d'incompréhension, que suite à l'intervention d'un « technicien indépendant du service », M. Le Maire a décidé de faire machine arrière en annulant cet achat, et ce malgré le budget précédemment voté. **Pour FO, cette décision va à l'encontre de son positionnement initial en matière de Sécurité.**

Les raisons évoquées seraient qu'il est inutile de renouveler le parc de revolvers, et ce malgré leur vétusté (et donc leur dangerosité) évidente, que les risques de casses sont marginaux et qu'un budget sera alloué pour l'achat de revolvers neufs pour pallier aux futures casses.

En cette période inédite de restrictions budgétaires imposées aux Collectivités, notre Organisation Syndicale s'interroge sur le bien-fondé de cette décision. Alors que les incidents dus à l'usure des armes vont aller crescendo, acheter ponctuellement des revolvers à l'unité va engendrer un **coût supérieur** à celui de l'achat groupé de pistolets 9mm et ne va aucunement régler le problème de la vétusté grandissante des armes. Outre le coût de réparations de la trentaine d'armes hors-services à l'heure actuelle (et de celles à venir), le coût des munitions 9mm est largement inférieur à celui du « 38 Spécial », s'agissant d'un calibre plus répandu.

Où est donc la pertinence financière et technique de ne pas renouveler le parc ?

M. Le Maire a fait le choix de mettre en avant la sécurité à Toulouse en armant la Police Municipale 24h/24, ou encore en développant les effectifs et les patrouilles sur la voie publique. Il lui appartient désormais la responsabilité de débloquer le budget voté en finalisant l'acte d'achat, et ce afin d'assurer la sécurité des administrés et des agents de la 4^{ème} Ville de France.

En conclusion, et compte tenu du fait que la procédure de changement des armes de service a été actée (avec la validation d'un budget dédié), notre Organisation Syndicale demande l'achat de pistolets 9 mm en remplacement de l'ensemble du parc de revolvers « 38 Spécial », devenus vétustes et dangereux.

Fait à Toulouse, le 6 mars 2018.

Arme Police Municipale de Toulouse

« P38 Spécial »

Photos prises début février 2018

Lors d'un tir en séance d'entraînement, le canon s'est disloqué et est parti avec l'ogive. Personne n'a heureusement été blessé au moment de la rupture.



Lors du tir, un défaut du canon a stoppé la munition avant sa sortie. De par son explosion, l'ogive est restée dans le canon, rendant l'arme inutilisable. Ici encore, personne n'a heureusement été blessé au moment de l'explosion.

